

CONFÉRENCE DES MAIRES 2024

Mobilités en milieu rural et périurbain

La conférence des Maires organisée à Codognan a rassemblé plus de 100 personnes dont une quarantaine d'élus, techniciens et partenaires autour du thème des mobilités.

Après le mot d'accueil de Philippe GRAS, Pierre MARTINEZ, Président du PETR Vidourle Camargue et de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, et Loïc FATACCIOLI, Vice-Président du PETR Vidourle Camargue délégué aux mobilités ont lancé la journée.

Le double objectif pour cette journée est d'une part, de sensibiliser aux pratiques de déplacements moins carbonées, collectives et durables et d'autre part, d'expérimenter de nouvelles pratiques de mobilité.

Des remerciements ont été faits à tous les élus et partenaires mobilisés pour offrir un programme de qualité, aux agents du PETR dont Faiza ISSAOUI, stagiaire du Master I « Transports, Mobilités, Réseaux » à l'université Paul Valéry (Mpt III) qui s'est investie dans l'organisation de cette journée.

► [Revivez la journée avec EcomNews](#)

Programme de la journée

Approche historique par **Patricia CARLIER**, Mission Patrimoine du PETR

État des lieux des mobilités en Vidourle Camargue par le **PETR** et l'**Agence d'Urbanisme Nîmes-Ales**

Témoignages de trois territoires sur des solutions de mobilités

Conférence du Forum Vies Mobiles : Quelles mobilités pour quels modes de vie?

Présentation du véhicule intermédiaire le OuiCycle

Table ronde : Quelles ressources pour mes projets de mobilité ?



Retrouvez les supports de présentation des intervenants en [cliquant ici](#)



Cliquez pour visualiser les ressources :

- [les cartographies sur les mobilités en Vidourle Camargue](#)
- [le mémoire de Faiza ISSAOUI, stagiaire du master 1 Transport Mobilités Réseaux](#)





Témoignages de trois territoires sur des solutions de mobilités



Politique vélo



Claudie FAUCON-MEJEAN

Maire

Commune de Bram

Bram est une commune de 3 500 habitants dans une intercommunalité de 36 communes.

Le plan "Bram à vélo" est transversal allant de l'aménagement de liaisons cyclables et la réduction de la vitesse de circulation, jusqu'à l'animation auprès des enfants (savoir rouler à vélo) et des seniors (remises en selle). Pour faciliter la pratique du vélo, la commune s'est équipée en stationnements et en bornes de réparation. Enfin, en collaboration avec le PÉTR du Lauragais, un service de location de vélos à assistance électrique a été mis en place.

Avec son programme "Mon vélo à 10 ans", la commune offre un vélo à chaque enfant à son 10ème anniversaire, lors d'une cérémonie annuelle de remise.

La commune s'est engagée dans un réseau européen de villes cyclables et aménage en 2024 une halte pour cyclistes et randonneurs. Pour l'avenir, une réflexion est en cours pour la création d'un Pôle d'Échange Multimodal. [support de présentation](#)



Quelle a été la démarche de concertation pour aborder la question du partage de la route ?

La question du 30km/h a été très décriée mais l'association de la population au travers d'une consultation citoyenne, l'intégration d'associations au projet et la mise en place d'un budget participatif ont permis de mettre en avant les gains d'apaisement et de sécurité, notamment pour les déplacements des enfants.

Transport à la demande



Jimmy MARTINEZ

Chef de service mobilité
Pays de l'Or
Agglomération

L'agglomération comprend 8 communes dont 3 sur le littoral et environ 45 000 habitants.

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, le Pays de l'Or conduit une politique de mobilité diversifiée avec pour mot d'ordre "permettre à chacun de trouver sa solution". Depuis 2009, l'intercommunalité a mis en place un service de bus à la demande.

D'abord réservé aux seniors, le service s'est élargi à l'ensemble de la population pour des trajets occasionnels en complément de l'offre des lignes régulières. Ce sont environ 18 000 passagers qui bénéficient du service chaque année (en augmentation constante).

Un service de transport à la demande spécifique aux déplacements de santé s'est structuré pour desservir les 5 principaux établissements à proximité. Ce service ne se substitue pas au transport médical pris en charge par la sécurité sociale.

Enfin, un bus à la demande "de porte-à-porte" est déployé pour les personnes souffrant d'handicaps importants (>80%, cécité ou "cane blanche"). [support de présentation](#)



Les utilisateurs ont-ils tendance à réserver en avance ou à la dernière minute ?

La plupart des usagers réservent 3 jours avant le trajet, voir le jour même. Les déplacements sont anticipés. Le TAD ne se substitue pas aux taxis car il s'agit bien d'un service de transport collectif.

Les chauffeurs ont-ils une qualification particulière ?

Les chauffeurs n'ont pas de qualification particulière, excepté pour ceux qui transportent des PMR.

Solution d'autopartage



Christine
MARION

1ère Vice-Présidente
CC du Val de Drôme
en Biovallée



Denis
BENOIT

Président
CC du Crestois et du
Pays de Saillans
Cœur de Drôme

Depuis plusieurs années, les deux CC développent une politique de mobilité en commun visant à offrir un bouquet de services aux habitants.

Faisant le constat du nombre important de véhicules stationnés, qui ne sont utilisés que 5% du temps, les EPCI se sont engagés dans l'expérimentation d'un dispositif d'autopartage. Le but affirmé est de proposer une solution pour remplacer le 2ème véhicule d'un ménage. Ainsi, 3 stations ont été aménagées avec 4 véhicules électriques en service visant les déplacements des particuliers mais aussi des entreprises.

En 2023, 98 personnes se sont inscrites et 55 conducteurs ont réalisés presque 30 000 km, avec des trajets moyens de 70km (environ 5h30). Cette expérimentation met en exergue l'importance du positionnement des stations et la difficulté au changement de pratiques à court terme.

[support de présentation](#)

Conférence de Sylvie LANDRIÈVE

Quelles mobilités pour quels modes de vie?

Directrice et cofondatrice
de l'Institut de recherche



Co-autrice

Pour en finir avec la vitesse, plaider pour la vie en proximité, l'Aube, 2021



[Cliquez pour voir la vidéo du forum citoyen](#)

- ▶ La motorisation des déplacements date de moins de 150 ans. La **vitesse des déplacements s'est accompagnée d'un allongement des distances**. En moins d'un siècle, nous sommes passés de 6 km parcourus par jour à 60 km.
- ▶ La part des français équipés d'une voiture est de **80%**. C'est aussi la part de l'espace public dédié à la voiture. Cela entraîne un **phénomène d'exclusion des enfants**, par exemple, alors même que ces derniers sont davantage désirés qu'auparavant. D'autres publics comme les personnes âgées connaissent la même exclusion de l'espace commun.
- ▶ Le régime de vitesse vécu entre en contradiction avec les **aspirations des citoyens d'une vie en proximité**, c'est-à-dire vivre à moins de 30 minutes en ville, ou 30 kilomètres à la campagne, de son travail, ses loisirs et des services.
- ▶ À elle seule, la **voiture représente la moitié des émissions** de gaz à effet de serre dû aux transports, alors même que la mobilité est le premier contributeur au changement climatique en France avec un tiers des GES émis.
- ▶ L'électrification des véhicules est un levier de décarbonation, à condition que le parc de véhicule réduise et que la hausse du poids des véhicules s'arrête. Cependant, **l'électrification ne résout en rien le partage de l'espace public**.
- ▶ L'épidémie de COVID a mis en valeur **deux autres leviers : le numérique** avec la généralisation du télétravail et la **socialisation des routes** avec les "coronapistes" qui se sont improvisées dans les villes.
- ▶ Les changements de comportements ne peuvent advenir qu'à travers un **système territorial** proposant, sur le bassin vécu, une véritable alternative à la voiture, multimodale, qui dépasse les seuls déplacements domicile-travail.

Qu'en est-il de la nécessité de conjuguer la gestion du foncier et de la mobilité ?

Cet enjeu est fondamental mais les indicateurs sont biaisés. Il y a une volonté de plus de verticalité pour sortir de la consommation d'espaces des maisons individuelles, peut-être faudrait-il associer les architectes, même pour des constructions inférieures à 200m² pour mieux gérer l'étalement?

La parole n'est pas suffisamment donnée aux habitants, que faire pour les associer davantage ?

Avec son forum citoyen, le Forum Vies Mobiles propose aux citoyens de fixer les objectifs, en parlant de leurs aspirations, et les acteurs trouvent les solutions.



Présentation du véhicule intermédiaire le OuiCycle

Le véhicule intermédiaire de 9 places est actuellement expérimenté à Saint Georges d'Orques. Géré par l'association *Maestro*, il est utilisé comme une alternative aux transports en commun. Il permet plusieurs types de trajets sur la commune:

- Scolaire : 37 familles utilisatrices dont 46 enfants
- Transport de personnes âgées pour aller sur les marchés les samedis




 Jean-Jacques Esteban, maire d'Entre-Vignes a partagé qu'avec la dynamique sur la mobilité douce, sa commune pourrait être un territoire d'expérimentation.

Table ronde : « Quelles ressources pour mes projets de mobilités ? »



[Télécharger les supports](#)

Jérôme CASSAGNES du CEREMA Occitanie

Sécuriser les déplacements est l'un des principaux enjeux de la mobilité actuelle. Cela passe notamment par une mise au pas de la voiture, ce qui n'a que des avantages : des espaces publics plus nombreux et plus conviviaux, une vie locale plus dynamique et l'apaisement des centres villageois. Cette démarche doit être réfléchiée et planifiée (plan de circulation, déplacement du stationnement hors centre-ville, etc.) : le CEREMA peut vous accompagner.

- **Contact : jerome.cassagnes@cerema.fr ; Mob : 06 24 83 03 43 - Tel : 04 67 20 90 44**

Clara FRANÇOIS de l'ADEME Occitanie

L'ADEME est un organe qui assure tant le financement d'expérimentations (ex : création de cartominuto pour sensibiliser la population) que la mise en place de schémas structurants. Les projets peuvent être financés à hauteur de 50%. Le programme Avelo 3, dont Vauvert a été lauréat, a permis d'ouvrir un poste de chargée de mission mobilités durables sur la commune.

- **Contact : clara.francois@ademe.fr ; Mob : 04 34 08 65 08**

Laurent CHAPELON et Marion LE TEXIER du Master « Transport, Mobilités, Réseaux » de Paul Valéry Mpt III

L'université Paul Valéry Mpt III peut permettre aux communes et intercommunalités d'investir les mobilités et d'apporter une première expertise du territoire. Plusieurs types de collaboration existent :

- Recrutement d'un ou d'une stagiaire : 4 à 6 mois pour les étudiants de Master 1 ; 5 à 6 mois pour ceux de Master 2
 - Mise à contribution d'une promotion (20 à 25 étudiants pendant plusieurs mois) : l'atelier tutoré sur la commune de Vauvert a abouti au dépôt de la candidature sur « Avelo 3 »
 - Possibilité d'être un territoire d'études du laboratoire LAGAM dans le cadre de contrats avec la DREAL, le CEREMA, etc.
- **Contact : marion.le-texier@univ-montp3.fr ; laurent.chapelon@univ-montp3.fr**

Charles DASSONVILLE et Clémence LANGLOYS de la Fédération des Usagers de la Bicyclette

Plusieurs programmes (Alvéole Plus, Employeur pro vélo, etc.) financent les aménagements et l'animation d'une politique incitative à l'usage du vélo menée par les collectivités et les employeurs. L'ADMA (académie des mobilités actives) propose des compléments des formations aux élus, agents et bénévoles d'associations sur la marche et le vélo. Formation à la carte possible.

- **Contact : c.dassonville@fub.fr, clemence.langloys@vieuxbiclou.org ; Mob : 06 61 39 00 85**

Célia CORNEIL du bureau d'études Kandeel - Animatrice de la FRESQUE DES MOBILITES

L'atelier Fresque des Mobilités, qui permet de sensibiliser élus et agents sur les enjeux de ce sujet, a été expérimenté au PETR Vidourle Camargue. L'association des habitants pour co-construire des solutions sont aujourd'hui fondamentales pour penser les mobilités. Des outils existent pour animer et cadrer la démarche (marche exploratoire, cartes d'empathie, etc.).

- **Contact : celia.c@kandeel.co ; Mob : 06 22 65 49 30**

Yann ALEX de la Région Occitanie

Transport à la demande est financé par la Région (70% du déficit d'exploitation). Une convention de délégation de service publique est signée pour une durée de 6 ans entre la Région et l'EPCI. Le ticket est plafonné à 2€, l'offre doit être ouverte à tous et ne pas être en concurrence avec d'autres services. Une réservation préalable est nécessaire.

La doctrine *Transport d'intérêt local* vise la création de navettes touristiques et culturelles (intervention régionale de 30%).

- **Contact : yann.alex@laregion.fr ; Mob : 06 43 74 58 20**

Pour en savoir plus sur les aides aux collectivités : [consultez le Guide des aides du PETR Vidourle Camargue](#)

Pour tout renseignement : contact@petr-vidourlecamargue.fr | 04 34 14 80 00